

Cèze Cévennes

Communauté de Communes

www.ceze-cevennes.fr



Août 2015
Journal d'informations



EDITION SPECIALE
Gestion des déchets



Sommaire

Edito du Président p.3

La gestion des déchets, enjeu prioritaire p. 4-5

La Communauté s'engage vers le développement durable p. 6

Un métier peu connu mais indispensable p. 7



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères & Redevance spéciale
p. 12-13-14

Les déchets dans la nature p. 18

CONTACTS UTILES DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

120 Route d'Uzès Prolongée
30500 Saint Ambroix

Accueil
Tél. : 04 66 83 77 87
Fax : 04 66 83 77 88
info@ceze-cevennes.fr

Tourisme
04 66 83 77 91

Secrétariat général
04 66 83 77 90

Culture - Cinéma
04 66 83 98 86
culture@ceze-cevennes.fr

Petite enfance - Crèche
04 66 83 02 97

Ecole de musique
04 66 24 31 71
ecoledemusiquesolenceze@orange.fr

Environnement & développement durable
04 66 61 32 93

Réseau des bibliothèques
04 66 83 98 88

Commerce - Artisanat
04 66 83 02 97

Communication
04 66 83 02 98

Atelier Relais - ZAE
04 66 83 02 98
zae-terre.de.barry@ceze-cevennes.fr

Retrouvez toutes les infos de la Communauté de Communes sur le site www.ceze-cevennes.fr

Pistes DFCI - Sentiers Agriculture
04 66 83 02 99

Finances Ressources humaines
04 66 83 77 89

Relais Emploi
04 66 25 29 47



Escale à la déchèterie p. 8-9



Escale au centre de tri p. 10



Le compostage p. 11



Rencontres p. 15-16-17

Dernière minute... p. 19

Édito du PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,
Le bulletin communautaire que vous avez entre les mains est essentiellement consacré à la gestion des déchets sur notre territoire. Celui-ci était nécessaire pour vous expliquer les motivations politiques qui nous ont conduit à instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et vous rappeler l'enjeu pour notre santé et notre environnement d'une gestion optimale des déchets.

Aujourd'hui, un grand nombre d'entre nous ne comprend pas l'augmentation régulière des taxes et redevances liées à la gestion des déchets et compare bien souvent celles-ci à celles des années 1980. Comment comparer, lorsque dans les années 1980 la collecte des ordures ménagères s'effectuait avec des camions traditionnels et que l'enfouissement des déchets se faisait dans des centres d'enfouissement qui ne disposaient d'aucun mode de traitement des lixiviats, notamment, et qui n'étaient pas l'objet de prescriptions réglementaires contraignantes. A titre d'exemple, il y avait autant de centres d'enfouissements que de communes dans le département du Gard. Comment comparer lorsque chacun d'entre nous produisait 250 kg/hab/an de déchets pour 354 kg/hab/an de déchets aujourd'hui.

D'autre part, si l'augmentation d'une taxe ou d'une redevance est difficile à accepter, il nous faut relativiser le coût de la gestion globale des déchets eu égard aux nombreux services rendus par la collectivité en charge de ce service et eu égard également aux autres charges supportées par les ménages. En 2015 la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) va représenter en moyenne 200 € par an pour un foyer de 2 personnes soit 8,33 euros par mois et par personne.

Vous pourrez prendre connaissance à travers ce journal de témoignages riches sur le comportement de certains qui ont su, soit modifier leur comportement devant l'enjeu de la gestion des déchets, soit adopter une approche de consommation totalement différente mais tellement responsable.

Pour conclure et nous avons l'espoir que tous ensemble dans le cadre d'une prise de conscience collective, nous allons continuer nos efforts pour une gestion globale de qualité de gestion des déchets. Celle-ci doit nous permettre de préserver notre environnement et celui de nos enfants tout en maîtrisant les coûts et en générant des emplois locaux.

Bien à vous

Olivier MARTIN
Président
Communauté de Communes
de Cèze Cévennes



Le Président MARTIN, expliquant aux élus le fonctionnement de l'installation de stockage des déchets à Bordezac



La gestion des déchets, un enjeu prioritaire AUJOURD'HUI... POUR PRÉSERVER DEMAIN !

L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES EN MATIÈRES PREMIÈRES, LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES, LA PRÉSERVATION DE L'ACCÈS DES GÉNÉRATIONS SUIVANTES AUX BIENS DE CONSOMMATION NOUS OBLIGENT À UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS DÉCHETS.

DANS NOS SOCIÉTÉS INDUSTRIALISÉES, LES STYLES DE VIE SE SONT MODIFIÉS AU POINT QU'AUJOURD'HUI, NOUS NE RÉPARONS PLUS, NOUS JETONS OU REMPLAÇONS SYSTÉMATIQUEMENT LE MOINDRE OBJET (CHAUSSETTES, RASOIRS, SACS, MEUBLES, ETC.). EN PARALLÈLE, NOUS ASSISTONS À UNE MULTIPLICATION DES PRODUITS EMBALLÉS. AU FINAL, CHACUN D'ENTRE NOUS PRODUIT DES QUANTITÉS IMPORTANTES DE DÉCHETS QUE LA COLLECTIVITÉ DOIT COLLECTER ET TRAITER (MOYENNE NATIONALE : 354 KG/HAB/AN). NOUS PRODUISONS 6 FOIS PLUS DE DÉCHETS MÉNAGERS QUE NOS GRANDS-PARENTS.

PAR AILLEURS, AUTREFOIS, LA PLUS GRANDE PART DES DÉCHETS ÉTAIT BIODÉGRADABLE, MAIS ACTUELLEMENT, LES MATÉRIEAUX OU PRODUITS QUI CONSTITUENT NOS DÉCHETS ONT ÉVOLUÉ ET SONT DE COMPOSITION SYNTHÉTIQUE SOUVENT COMPLEXE (MATIÈRES PLASTIQUES). BEAUCOUP DE DÉCHETS CONTIENNENT DES ÉLÉMENTS TOXIQUES (PILES, PEINTURES, COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES) ET NÉCESSITENT DES TRAITEMENTS PARTICULIERS, DONC COÛTEUX AFIN D'ÉVITER UNE CONTAMINATION DES SOLS, DE L'EAU OU DE L'AIR.

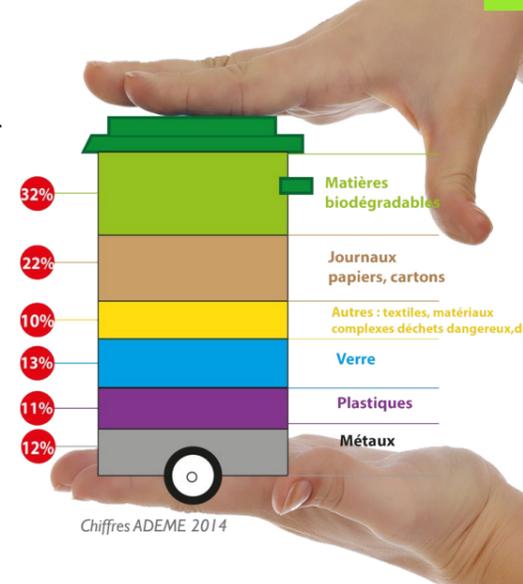
QUE DIT LA LOI

En France, la première grande loi-cadre sur la gestion des déchets a été promulguée le 15 juillet 1975, à l'initiative du ministère de la Qualité de la vie. Elle instaure l'obligation pour chaque commune de collecter et d'éliminer les déchets des ménages. Une commune peut néanmoins déléguer cette responsabilité à un syndicat intercommunal, auquel elle adhère. Cette loi définit par ailleurs les conditions dans lesquelles doivent s'organiser la collecte, le transport, le traitement et l'élimination, et précise que ces opérations doivent se faire « sans risque pour l'environnement et pour la santé humaine ». Elle instaure aussi le principe « pollueur-payeur » pour financer son application. Ce seront donc les ménages qui financeront la collecte et le traitement des déchets ménagers. Quant aux déchets d'entreprises, ce sont les entreprises qui en sont responsables et doivent en financer leur collecte et l'élimination.

“ En France, la production annuelle de déchets par an et par habitant était de 178 kilos en 1960, elle est aujourd'hui de 354 Kilos, nous produisons 6 fois plus de déchets ménagers que nos grands parents ”

ET LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ?

Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de réduire de 15 % les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération et de réduire la production d'ordures ménagères de 7 %.



Le grenelle de l'environnement propose quatre points importants à prendre en compte et à gérer :

- Réduire la production de déchets et développer le recyclage.
- Assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets.
- Renforcer la sensibilisation et l'information.
- Diminuer la place de l'enfouissement.

La communauté de communes a travaillé et continue à œuvrer dans ce sens. >>>

4 bonnes raisons pour réduire nos déchets

- 1 Vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures.
- 2 Limiter notre consommation de ressources naturelles (lesquelles ne sont pas inépuisables), nos consommations d'eau et d'énergie nécessaires à la fabrication des produits achetés.
- 3 Générer moins de déchets à traiter, ralentir le remplissage des centres de stockage.
- 4 Réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.

Jeter moins, trier plus, traiter mieux

Il y a 15 ans tous nos déchets se retrouvaient dans la même poubelle. Depuis, nos habitudes ont changé et il était temps car ces 20 dernières années, le poids de nos déchets a doublé : l'évolution des modes de vie, des habitudes alimentaires, de la consommation et la croissance démographique ont une forte incidence sur la quantité de déchets produits chaque jour.

Organisation du service des déchets ménagers, la répartition des compétences entre collecte et traitement

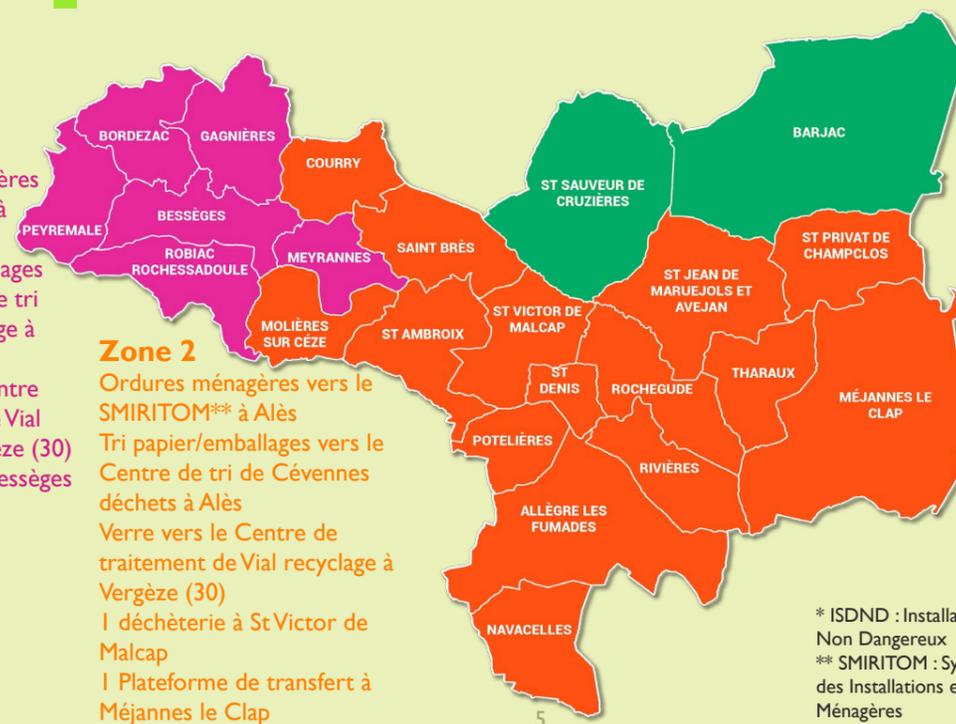
Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions : la collecte et le traitement, qui est partagé sur notre collectivité entre différents prestataires selon trois zones distinctes (voir carte). Ce fractionnement du service public des déchets s'explique par plusieurs facteurs : l'héritage d'un fonctionnement antérieur à la création de la communauté de communes de Cèze Cévennes, la complexification de la gestion des déchets, la volonté d'optimisation du service, le développement de collectes sélectives et des déchèteries...

Organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire de Cèze Cévennes

Zone 1
Ordures ménagères vers le ISDND* à Bordezac
Tri papier/emballages vers le Centre de tri de Delta recyclage à Lansargues (34)
Verre vers le Centre de traitement de Vial recyclage à Vergèze (30)
I déchèterie à Bessèges

Zone 2
Ordures ménagères vers le SMIRITOM** à Alès
Tri papier/emballages vers le Centre de tri de Cévennes déchets à Alès
Verre vers le Centre de traitement de Vial recyclage à Vergèze (30)
I déchèterie à St Victor de Malcap
I Plateforme de transfert à Méjannes le Clap

Zone 3
Ordures ménagères vers l'ISDND à Beaulieu - Grospièrres (07)
Tri papier/emballages vers le Centre de tri de Plancher environnement à Lavilledieu
Verre vers le Centre de traitement d'IPAQ à Lavilledieu (07)
I déchèterie à Barjac



* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
** SMIRITOM : Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et Traitement des Ordures Ménagères

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

S'ENGAGE SUR LA VOIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A PROPOS DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS... ET DU RECYCLAGE

La réduction de la production des déchets est possible par les consommateurs (que nous sommes) et la responsabilité en incombe à chacun d'entre nous. A la suite d'une étude, la Communauté de Communes mise sur une augmentation du tri pour diminuer les quantités de déchets à traiter.

La mise en place du tri sélectif avec les PAV (point d'apport volontaire) génère un recyclage déjà conséquent, mais largement en deça des performances d'autres collectivités de même typologie. Nous devons donc améliorer nos performances de tri.

A la déchèterie la plupart des produits récupérés partent vers les filières de recyclage et la Communauté de Communes est à l'affût des nouveaux circuits de produits "récupérables".

L'IMPACT SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets sera évaluée et portera sur les installations de valorisation ou d'élimination. Les entreprises de récupération sont soumises à des normes de plus en plus exigeantes.

L'INFORMATION

La Communauté de Communes souhaite créer un pôle d'information pour la sensibilisation et l'information sur le traitement des déchets. L'information sur le tri va débiter et sera constante. Une sensibilisation en milieu scolaire débutera aussi prochainement. L'incitation au compostage commence à porter ses fruits et le nombre de pratiquants augmente doucement. Le bulletin spécial déchets fait partie des actions d'information.

L'ENFOUISSEMENT

Les simples gestes du tri, le recyclage, le compostage contribuent à éliminer de nos poubelles bon nombre de déchets. Plus ces actions seront effectives, plus le tonnage des déchets à enfouir diminuera. Il faut donc continuer à modifier nos comportements pour augmenter le tri et le recyclage.

Une partie des déchets ne peut cependant être réutilisée en l'état des technologies actuelles. Cette fraction forme les déchets ultimes qui, après réduction éventuelle de leur toxicité, sont stockés dans des centres spécialisés. Ces installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ou les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ont pour but d'empêcher toute fuite dans l'environnement qui pourrait engendrer des pollutions ou affecter la santé humaine. Notre collectivité enfouie ses déchets ultimes pour partie au Centre d'enfouissement de Bordezac et à celui de Grospièrre-Beaulieu. La partie restante est gérée par le SMIRITOM

UN MÉTIER PEU CONNU MAIS INDISPENSABLE CHAUFFEUR - RIPPER



MÉCONNUE DU GRAND PUBLIC, LEUR ACTIVITÉ EST PLUS QU'INDISPENSABLE À NOTRE COLLECTIVITÉ. A QUOI RESSEMBLERAIENT NOS BOURGS ET NOS VILLAGES SANS LA COLLECTE DES POUBELLES RAMASSÉES À CHAQUE TOURNÉE ? EXERÇANT UN MÉTIER PEU VALORISÉ DANS L'OPINION PUBLIQUE, ILS ONT À CŒUR DE LE FAIRE AU MIEUX.

Une organisation bien rodée

La tournée de ramassage des déchets est effectuée par plusieurs équipes qui travaillent au ramassage des ordures ménagères de notre territoire. Ces équipes sont constituées d'employés qui peuvent être polyvalents, tantôt chauffeur, tantôt ripper. Levés tôt, travaillant quelles que soient les conditions météo ils doivent en permanence être vigilants. Ils ont un rôle important dans l'opinion publique.

Une circulation parfois compliquée

Ils partagent la chaussée avec d'autres usagers et arpentent les routes pendant toute la durée de leur travail. Certains passages sont très étroits, voire dangereux notamment en hiver ou par manque de visibilité. Le ramassage de l'habitat commence avant 6 h afin d'éviter le trafic majeur.

Quelques surprises dans le contenu des poubelles

Si les équipes constatent une amélioration quant au contenu des conteneurs à ordures ménagères depuis la mise en place du tri sélectif, certains d'entre eux recèlent encore bien des surprises... gravats, verres, produits toxiques. Ils contiennent également encore trop de déchets verts et des cartons qu'il convient d'amener en déchèterie.



? *Puis-je mettre mes cendres de cheminée à la poubelle ?*
Les cendres sont volatiles et même conditionnées dans des sacs, elles provoquent des désagréments lors de leur vidage dans le camion : elles se répandent et se déposent sur les équipements de sécurité du véhicule mais aussi incommode les agents de collecte en leur irritant les yeux. Les cendres peuvent être déposées dans le jardin, au pied des arbustes ou de vos plantes.

? *Je ne trouve pas de conteneurs de tri près de chez moi ?*

Un point de tri existe certainement à proximité de votre domicile. Pour connaître le plus proche de chez vous, téléphonez au : 04 66 61 32 93. Sachez aussi que des conteneurs sont également à disposition dans les déchèteries.

? *Où vont vider les camions pleins ?*



Bordezac pour les ordures ménagères collectées sur les communes de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule.

Alès au SMIRITOM pour les ordures ménagères collectées sur les communes d'Allègre-les-Fumades, Courry, Méjannes-le-Clap, Molières-sur-Cèze, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, St-Ambroix, St-Brès, St-Denis, St-Jean-de-Maruejols-et-Avejan, St-Privat-de-Champclos, Tharoux, St-Victor-de-Malcap.

Grospièrre-Beaulieu pour les ordures ménagères collectées sur les communes de Barjac et St-Sauveur-de-Cruzières.

Besoin de vous débarrasser d'un appareil électrique?



Choisissez votre solution sur eco-systemes.fr

ESCALE À LA DÉCHÈTERIE DES FILIÈRES DE PLUS EN PLUS DIVERSIFIÉES

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES OFFRENT UN NOMBRE DE FILIÈRES DE VALORISATION DE PLUS EN LARGE. ELLES PERMETTENT AUX HABITANTS DE DÉPOSER LES DÉCHETS QUI NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LA COLLECTE "TRADITIONNELLE" DES ORDURES MÉNAGÈRES : ENCOMBRANTS, CARTONS, FERRAILLES, MEUBLES, MATELAS, ÉLECTROMÉNAGER, GRAVATS, DÉCHETS VERTS...

Les horaires

3 déchèteries et une plateforme à votre service

- **BESSÈGES ET ST VICTOR DE MALCAP**
Lundi après-midi
14h00 - 17h00
Tous les autres jours sauf dimanche et jours fériés
8h30 - 12h00 & 14h00 - 17h00
- **BARJAC** (gérée par le SICTOBA)
Du lundi au samedi
8h30 à 12h30
- **PLATEFORME DE MÉJANNES LE CLAP**
Lundi / mercredi / vendredi
8h30 - 12h00 & 14h00 - 17h00
Mardi matin et samedi matin
9h30 - 11h30

LE RÔLE ESSENTIEL DU GARDIEN DE LA DÉCHÈTERIE.

Le gardien est là pour vous guider et vous conseiller lors de votre déchargement. Il est aussi habilité à refuser tout déchet dont la nature ou la forme représente un danger pour l'exploitation de la déchèterie ou n'est pas valorisable. Pour les filières spécifiques, merci de contacter Cévennes déchets au 04 66 86 46 92.

BON À SAVOIR...
L'accès à la déchèterie pour les particuliers est gratuit dans la limite d'un apport journalier de 1m³ pour l'ensemble des déchets. Des colonnes de tri sont présentes sur chaque déchèterie

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)
Ne les mettez plus ni à la poubelle ni sur le trottoir !



3 possibilités !

1

2

3

Les distributeurs
Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison.
C'est le «un pour un».

Économie sociale et solidaire
Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association spécialisée pour le réemploi.

Collectivité locale
Apportez votre appareil à la déchèterie. Elle est équipée pour le recevoir.



..... En route pour une nouvelle vie, le saviez-vous ?

Les déchets valorisables

- FERRAILLES**   
- BOIS**   
- DÉCHETS VERTS**   
- GRAND CARTON**   
- GRAVATS DÉBLAIS**   
- PLÂTRES PLAQUE DE PLÂTRE**   

Les déchets dangereux pour l'environnement

- LAMPES**   Les composants sont séparés puis recyclés
- PILES**   Les piles sont traitées. Les métaux et les composants sont recyclés.
- CARTOUCHE D'ENCRE**   Les cartouches sont triées et rechargées en encre.
- DÉCHETS TOXIQUES**   Ils sont triés puis traités afin de les rendre inoffensifs.
- HUILE DE VIDANGE**   Elle est régénérée et utilisée en cimenterie pour produire de l'énergie.
- HUILE DE FRITURE**   Après traitement, elle est valorisée en biocombustible.
- BATTERIES**   après neutralisation de l'acide, les matériaux tels que le plomb sont recyclés



CERTAINS DÉCHETS SONT NÉANMOINS INTERDITS :

- La terre n'est pas considérée comme un déchet.
- L'amiante doit être récupérée par des sociétés spécialisées.
- Les déchets nuisant à l'hygiène : cadavres d'animaux, lisier, fumier.
- Les pneus doivent être retournés dans un garage.
- Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles prévues à cet effet.

Les déchets non valorisables : le tout venant



Les déchets non valorisables sont les déchets qui ne peuvent être ni recyclés, ni transformés ou traités. Ils sont enfouis dans un centre de stockage des déchets ultimes.

ESCALE AU CENTRE DE TRI

RESPECTER LES CONSIGNES POUR ÉVITER DES REFUS QUI COÛTENT CHERS

LES DÉCHETS RECYCLABLES SONT DÉPOSÉS DANS 3 TYPES DE COLONNES : LE BLEU POUR LES PAPIERS, JOURNAUX ET MAGAZINES ; LE JAUNE POUR LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ; LE VERT POUR LE VERRE. LE VERRE EST AMENÉ DIRECTEMENT DANS LES INDUSTRIES VERRIÈRES POUR ÊTRE REFONDUES, QUANT AU CONTENU DES CONTENEURS JAUNES ET BLEUS, IL EST ACHEMINÉ VERS UN CENTRE DE TRI



www.sita.fr

QUE DEVIENT LE CONTENU DES COLONNES DE TRI PAPIER ET EMBALLAGES ?



LE CENTRE DE TRI EST ÉQUIPÉ DE LIGNES AUTOMATISÉES. CHAQUE FLUX DE DÉCHETS EST DÉVERSÉ À L'ENTRÉE DE CHACUNE DES LIGNES, AFIN D'ALIMENTER DES TAPIS ROULANTS.

Un tri manuel et mécanique

Le tri, au centre de Cévennes déchets, se fait entièrement à la main, séparant les déchets recyclables des erreurs de tri. Les erreurs de tri peuvent avoir de lourdes conséquences... La qualité du tri sélectif se dégrade au fil des mois et les erreurs de tri coûtent de plus en plus cher à la collectivité.

1 TONNE DE REFUS COÛTE 510 €

1 TONNE DE DÉCHET CORRECTEMENT TRIÉE COÛTE 150 €

SOIT 3 FOIS MOINS CHER !

Cévennes déchets reçoit environ 200 tonnes par mois d'emballage avec en moyenne 40 tonnes de refus par mois. Un par un les déchets sont triés à la main par groupe de 2 agents mais près de 15% de ces déchets sont finalement refusés car ils ont été mis par erreur dans les conteneurs de tri.

Un strict respect des consignes de tri c'est l'assurance d'une reprise des matières par des usines spécialisées qui pourront les recycler.

..... Ils deviennent quoi mes déchets recyclés ?



BRIQUES
CARTONNETTES



EMBALLAGES
METALLIQUES



EMBALLAGES
PLASTIQUES



VERRES



PAPIERS
JOURNAUX



TEXTILES



COMPOSTAGE, PAILLAGE ET COMPAGNIE ! LES DÉCHETS VERTS SOUS TOUTES LES FORMES

POUR CEUX QUI POSSÈDENT UNE MAISON AVEC UN JARDIN, C'EST L'OCCASION IDÉALE POUR DIMINUER ET VALORISER LES DÉCHETS ORGANIQUES GRÂCE AU COMPOSTAGE ET AU PAILLAGE NATUREL.

www.compostage.info

“ 30%
des déchets de ma
poubelle peuvent être
compostés.

3 GRANDES FAMILLES DE DÉCHETS PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉES

Les déchets de jardin

Tontes de pelouse
Tailles de haies
Feuilles mortes, petits branchages,
Ecorces (broyées)
Déchets de potager (fanés de légumes,
fruits et légumes abîmés)
Mauvaises herbes (non grainées)

Les déchets de cuisine

Epluchures de légumes et de fruits
Restes de fruits et légumes pourris ou cuits
Sachet de thé, marc de café et filtre
Restes de repas sauf viande et os (légumes,
pâtes, riz, pain...)
Coquilles d'œufs

Les déchets ménagers non alimentaires

Fleurs fanées
Sciure et copeaux de bois
Cendre de bois refroidie
Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier

LES DÉCHETS À NE PAS COMPOSTER

- Litière souillée
- excréments d'animaux domestiques
- Poussières d'aspirateurs, balayures
- Bois de menuiserie et de charpente
- Couches culottes
- Gravats, plâtre
- Gravier, sable, cailloux
- Charbon de barbecue
- Déchets de jardin traités chimiquement

Le compostage

Cette technique traditionnelle nous permet aujourd'hui de fabriquer du compost de qualité pour les plantes et les jardins. Cela permet d'alléger le tonnage des ordures ménagères et de réduire globalement le coût de traitement des déchets. Sans compostage, les déchets organiques sont pris en charge par la collecte des ordures ménagères et traités à un coût plus élevé incluant le coût de la collecte.

Simple trou ou tas au fond du jardin, composteur en bois ou en plastique, le compostage domestique est une alternative à l'achat de compost en magasin. Cette technique n'est pas la seule.

Le "Mulching" ou paillage

Pour vos déchets verts la technique dite de mulching consiste à laisser sur la pelouse une couche de gazon finement tondu afin de la nourrir avec un apport azoté. Cette action est à la portée de tous. Elle a un avantage financier certain pour le foyer et pour la collectivité. L'apport des déchets verts (tailles, tontes...) en déchèterie est certes une solution permettant leur valorisation, cependant, celle-ci a un coût et génère, faute de plateforme à proximité, des déplacements importants. Compostage, mulching et prévention, évitent des déplacements inutiles et participent à une baisse du dioxyde de carbone.

Vous voulez un composteur ?



Des composteurs sont en vente à la Communauté de communes pour 20 euros.
Contactez-nous au 04. 66. 56. 25.11

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

UN NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Comment est définie la TEOM ?

Les charges de la Communauté de Communes sont nombreuses et le coût de traitement des déchets augmente. Ordures ménagères et déchèteries représentent plus de 82% des charges du budget "déchets".

La protection de l'environnement, les dispositifs anti-pollution, les nouvelles filières de recyclage ont un coût !

Le budget de l'environnement de la Communauté de communes représente un montant d'environ 3,5 million d'euros.

L'aspect financier de la gestion des déchets est donc primordial et la Communauté de communes avait deux possibilités pour équilibrer le budget : soit appliquer un taux de TEOM important (plus de 20%) soit appliquer un taux de TEOM raisonnable et réfléchir à l'amélioration globale des déchets avec la possibilité d'avoir des bénéfices.

Comment maintenir une TEOM raisonnable et obtenir des bénéfices ?

- en augmentant le tri (revente des matériaux et subventions d'Adelphe)
- en diminuant le volume des ordures ménagères (moins de TGAP : Taxe Générale des Activités polluantes versée aux services de l'état).

La Communauté de communes s'est fixée un objectif à 3 ans pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères, améliorer le tri, et augmenter la valorisation des déchets.

« La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est recouvrée en même temps que la taxe foncière »



Comprendre

Les collectivités en charge de la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers ont le choix entre trois modes de financement :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)
- le budget principal.

Le financement du service public des déchets ménagers par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la pratique la plus répandue.

Ce type de financement impose de créer en parallèle une redevance spéciale afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers. Est ainsi assujettie à cette redevance, toute personne physique ou morale (artisans, commerçants, administrations, établissements publics...) dès lors qu'elle bénéficie de ce service.

La TEOM est une imposition spécifique aux déchets. Tout propriétaire d'un bien foncier y est assujetti. Elle est recouvrée en même temps que la taxe foncière.

15 OCTOBRE 2014

Le conseil communautaire a décidé par délibération du 15 octobre 2014, d'instaurer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire et ce à compter du 1^{er} janvier 2015. Il a également été décidé de la mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels.

TRIER POUR FREINER L'AUGMENTATION DE LA TEOM

La maîtrise de la TEOM dépend de l'engagement de chacun d'entre nous. Nos efforts réduiront le volume des ordures ménagères (consommons autrement !) et augmenteront les quantités de déchets recyclés. Le recyclage engendre des recettes supplémentaires et permet de maîtriser au mieux la hausse de la TEOM. La Communauté de Communes va, par ailleurs, engager des efforts d'amélioration des services :

- incitations à trier et valoriser le plus possible : création d'un guide du tri, mise en place d'animateurs du tri
- création de nouvelles filières de valorisation à la déchèterie (Bois et meubles),
- incitations au compostage individuel.

Sans cette politique et sans l'adhésion des habitants du territoire, le coût pour la collectivité sera bien supérieur et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera plus élevée.



Qui paye la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

Le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition est redevable de la taxe.

La TEOM peut être récupérée auprès du locataire.

Comment est-elle calculée ?

Elle est basée sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux). Le conseil communautaire en fixe le taux annuellement.

Les collectivités ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peuvent définir des zones de perception sur lesquelles ils votent des taux différenciés en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu, apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

Les taux différenciés se justifient essentiellement par la fréquence des collectes. Dans certaines communes, un taux identique sera appliqué sur l'ensemble de la commune pour un nombre de collectes différent pour les quartiers excentrés. Ceci se justifie par rapport à une différence au niveau du coût du service.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A FIXÉ LA TAXE 2015 COMME SUIT :

Zone	Communes	Fréquence de collecte par semaine	Taux de TEOM pour 2015
1	Courry, Rochegude, Saint Denis, Saint Sauveur de Cruzières, Tharoux	1,2	10,94 %
2	Bordezac, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Robiac-Rochessadoule, Saint Brès, Saint Victor de Malcap	2	11,77 %
3	Allègre les Fumades, Gagnières, Méjannes le Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Saint de Maruejols et Avejan, Saint Privat de Champclos	2,2	11,98 %
4	Barjac, Saint Ambroix	3	12,82 %
5	Bessèges	5	15,63 %

@ www.impots.gouv.fr

« 2,1 Millions »

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères générera une recette de 2,1 millions d'euros, soit 60% des recettes du budget déchets

A quoi sert cette taxe ?

▶ A financer la collecte et le traitement des déchets ménagers

▶ A financer la collecte, le tri et le conditionnement des points d'apport volontaire

▶ A financer la gestion des déchèteries : le gardiennage, le transport, le traitement des matériaux.

▶ A financer les frais de gestion

LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) CORRESPOND AU PAIEMENT, PAR LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS NON MÉNAGERS, DE LA PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LEURS DÉCHETS EFFECTUÉE PAR LA COLLECTIVITÉ. ELLE CONCERNE LES PROFESSIONNELS. L'INSTITUTION DE LA RS NE DISPENSE PAS LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS NON MÉNAGERS DU PAIEMENT DE LA TEOM.

Que permet la redevance spéciale ?

- Une plus grande justice dans le financement du service de collecte et de traitement des déchets.
- La redevance spéciale permet de facturer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité.
- Une implication des producteurs de déchets non ménagers.

La redevance spéciale attire l'attention des producteurs de déchets non ménagers sur les quantités de déchets qu'ils produisent, sur la nécessité de prévoir une collecte et un traitement appropriés et sur les coûts réels de ces opérations.

“ 5 %

La redevance spéciale représente 165 000 €, soit moins de 5 % des recettes



Artisans, commerçants, administrations, établissements publics, etc., sont redevables de la redevance spéciale

Par délibération du 17 décembre 2014, la communauté de communes a décidé la mise en place de la redevance spéciale de la manière suivante :

Catégorie	Prix au bac collecté	Forfait annuel
Les maisons de retraite	20 €	
Les campings de moins de 50 places		100 €
Les campings de plus de 50 places	20 €	
Les professionnels < 500 litres		50 €
Les professionnels entre 500 et 1099 litres		500 €
Les professionnels > 1100 litres	20 €	
Les hôtels et les restaurants		200 €
Les collèges		500 €
Les communes		2 € par habitant
La communauté de communes		2 € par habitant

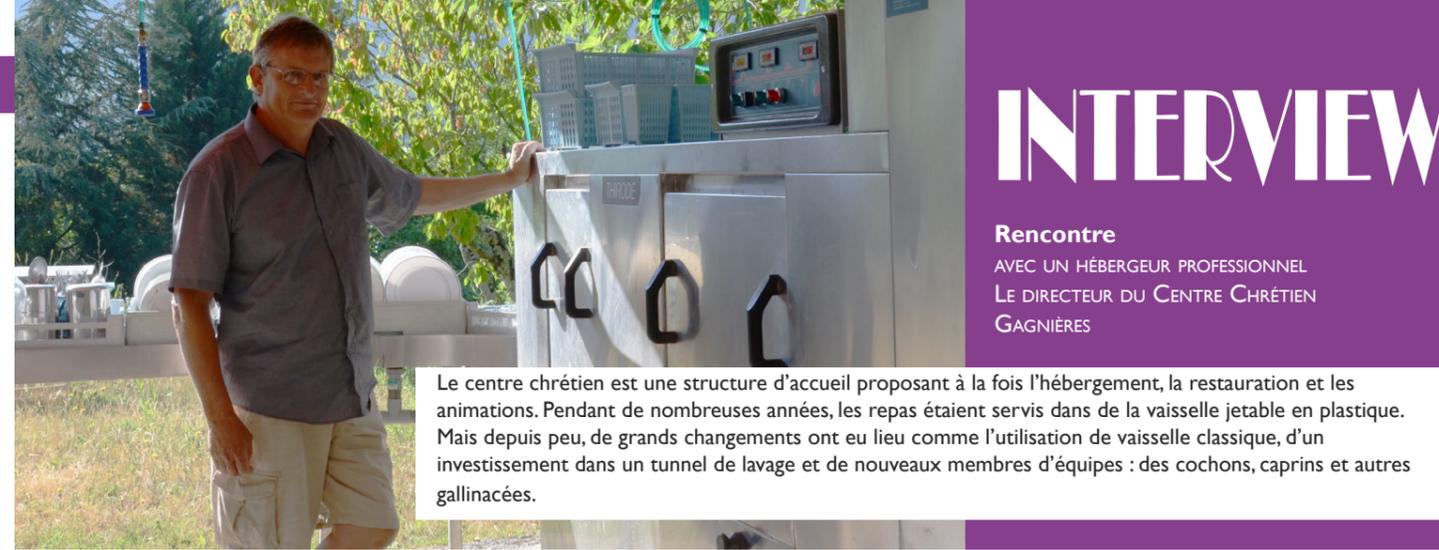
Quelle solution pour réduire les coûts ?

Pour encourager le tri, la Communauté de communes met à la disposition des contribuables de nombreux équipements de valorisation des déchets pour permettre :

- De réduire les quantités soumises à la facturation
- D'éliminer une partie des déchets à des coûts moindres

les équipements de valorisation pour réduire les coûts sont :

- ▶ Les Déchèteries de Bessèges, de St Victor de Malcap et de Barjac
- ▶ La plateforme de transfert de déchets de Méjannes le Clap
- ▶ Des points d'apports volontaires (97 sont répartis sur l'ensemble du territoire)
- ▶ La collecte des cartons assurée par la Communauté de communes
- ▶ La vente de composteurs



Le centre chrétien est une structure d'accueil proposant à la fois l'hébergement, la restauration et les animations. Pendant de nombreuses années, les repas étaient servis dans de la vaisselle jetable en plastique. Mais depuis peu, de grands changements ont eu lieu comme l'utilisation de vaisselle classique, d'un investissement dans un tunnel de lavage et de nouveaux membres d'équipes : des cochons, caprins et autres gallinacées.

INTERVIEW

Rencontre

AVEC UN HÉBERGEUR PROFESSIONNEL
LE DIRECTEUR DU CENTRE CHRÉTIEN
GAGNIÈRES

Comment gérez-vous vos déchets auparavant ?

On triait ce qui pouvait aller aux colonnes de tri donc le papier, les emballages cartons, plastiques et conserves puis le verre. Pour le reste, on mettait tous nos déchets dans les sacs poubelles puis dans les bacs à ordures ménagères. C'est-à-dire les restes alimentaires et toute la vaisselle jetable. Au gros de la saison, nous avons jusqu'à 400 couverts par jour et par repas. Le volume des déchets était donc énorme. Cette saison nous attendons par exemple 4 à 5 000 vacanciers.

Cela vous convenait-il ?

Oui cela convenait tout à fait car on n'était pas encore soumis à la facturation au bac. On payait un pourboire par rapport à la quantité de déchets produits. Mais cela faisait mal au cœur de jeter un tel volume de déchets ! D'autant que la vaisselle en plastique il faut quelques secondes pour la fabriquer et 1 000 ans à la nature pour l'éliminer pour 15 minutes d'utilisation ! Nous et beaucoup de nos membres étaient choqués par ce gâchis.

Qu'avez-vous mis en place depuis ?

Nous nous sommes équipés de vaisselle classique et d'un tunnel de lavage que nous avons trouvé d'occasion. Il a fallu quelques réparations pour le remettre en route mais notre directeur technique a fait des miracles. Cela nous a permis de réaliser une économie de 3 000€ de vaisselle en plastique ! L'équipe s'est prise au jeu et nous sommes allés encore plus loin. Nous avons monté un parc de 1 000 m² où nous y avons accueilli 10 coqs, 2 truies, 2 biquets et 1 agneau. Tous ces animaux nous ont été offerts ! La démarche a vraiment plu.

Qu'est-ce qui vous a poussé à ce changement ?

Ce changement a fait suite à votre venue avec le vice-président en charge de la commission environnement et à l'annonce de la nouvelle facturation. En effet, pollueur égal payeur, ce qui est normal. Nous avons réuni l'équipe et fait un brainstorming afin de trouver très rapidement une solution. Nous avons envisagé l'incinérateur, le broyeur... Mais rien ne convenait. Nous en sommes donc arrivés au tunnel de lavage et aux cochons.

En êtes-vous satisfait ?

Oui nous sommes plus que satisfaits ! On se sent vraiment mieux au niveau conscience. Et puis nous avons des retours très positifs de la part des clients.

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Je crois qu'il n'y a que des avantages ! Au niveau financier, la vaisselle jetable a un double coût : à l'achat et à la sortie, surtout sur de tels volumes. Nous aurions eu des factures exorbitantes ! Cela revient bien moins cher de laver la vaisselle classique. D'autant qu'avec ce nouveau tunnel c'est beaucoup plus rapide et bien moins contraignant qu'avec notre vieille machine. C'est également plus écologique puisqu'on ne produit plus de vaisselle en plastique sale. Concernant les animaux, cela crée une véritable animation, surtout au moment de les nourrir. Et puis nous tissons des liens avec ces bêtes. Elles entretiennent également le parc. Au niveau de l'équipe, tout le monde s'est pris au jeu. Les clients sont ravis et nous aussi.

Avez-vous vu votre volume de poubelles diminuer ?

Ah oui ! On le constate vraiment ! On peut dire que nous avons divisé le volume par 5 ! Rien qu'au niveau

de l'équipe, soit une cinquantaine de personnes, nous avons au moins 1 sac par jour. C'était colossal ! Aujourd'hui nous ne sommes plus qu'à 1 sac/semaine ! Il n'y a plus que les serviettes dedans ! Tout le reste part au tri ou aux cochons ! Pour la saison, ce sera notre grande première mais nous devrions avoir une excellente surprise. Le prorata devrait être impressionnant sur le nombre de clients sur la saison.

Pensez-vous mettre d'autres moyens en place ? Si oui lesquels ?

Oui tout à fait ! Vous avez déclenché chez nous un élan écologiste ! D'autres projets sont en cours. Par exemple, nous avons des toilettes sèches en construction pour notre coin des bénévoles. Nous avons restauré le puits qui fait tout de même 14 m de profondeur. L'eau nous servira à arroser les plantes, à alimenter la buanderie et les WC du mobil home à côté et aussi pour donner à boire aux bêtes. Nous pensons également agrandir le parc des animaux. Le chauffage n'est pas en reste. Afin de réduire de moitié notre consommation de fuel, nous passons au bois. Ce qui permet en plus d'entretenir le parc en nous fournissant en bois. Notre dernière action à ce jour a été de réduire de moitié la taille de nos flyers afin de réduire la consommation de papier.

Que conseillerez-vous aux autres structures ?

D'appliquer ce système ! Economiquement c'est bon ! Ecologiquement c'est bon ! Pour notre conscience c'est bon ! Pour l'accueil du public c'est bon ! Pour notre équipe et son moral c'est bon ! Et contrairement à ce que l'on croit, il n'y a pas d'odeur ni de nuisances sonores !

RÉDUCTION DES DÉCHETS LORSQUE LE TRI EST UN GESTE NATUREL

INTERVIEW

Rencontre

Avec DOULIEZ JOSIANE
RETRAITÉE
ALLÈGRE LES FUMADES

Citoyenne sensible à son environnement, alors le tri de ses déchets est important. Elle a mis en place une organisation qui fait partie de son quotidien : tri des déchets, compostage, paillage, tortues... qu'elle fait également appliquer aux vacanciers qui louent son gîte.

Comment gérez-vous vos déchets ?

Et bien je les trie ! Les épiluchures vont aux tortues, les déchets verts aux composteurs ou à la déchèterie s'ils sont trop volumineux. J'ai une caisse pour mettre mes journaux. Pour mes emballages j'utilise une grosse poubelle noire, de même pour le verre. Ces grosses poubelles me servaient auparavant pour le grain de mes poules. Aujourd'hui je leur donne une deuxième vie. Une fois que c'est plein j'emmène tout cela aux colonnes de tri.

Qu'est-ce qui vous a amené à trier ? Pour quelle raison le faites-vous ?

Tout d'abord parce que je suis à la campagne et je tiens à protéger mon environnement. Je pense que l'on est tous concernés. Il est important de ne pas faire n'importe quoi. Ensuite, aussi pour une question de coût. Dans mon gîte, mes locataires font le tri. Je les éduque à chaque fois. Je leur mets des poubelles à disposition comme j'ai chez moi. Puis je vais vider moi-même avec les miennes. Pour les déchets verts ils les donnent à Caroline et Herman, mes tortues, ça plaît beaucoup. Mes locataires mettent aussi au composteur. J'en ai 4 ! Le premier je l'ai acheté à la communauté de communes puis les autres on les a fabriqués. J'ai notamment utilisé mon ancien bassin à poisson pour y mettre les branches. Une fois plein j'y mettrai des fleurs.

Est-ce contraignant à appliquer au quotidien ?

Pas du tout ! C'est devenu une habitude ! J'ai ma petite organisation avec des petits

bacs dans ma cuisine puis mes grosses poubelles fermées dehors. Au moins ça m'évite d'y aller toute les 5 minutes ! Et en plus ça me tient en forme !

Que pensez-vous du volume de poubelles que nous créons au quotidien ?

Il y en a vraiment beaucoup ! Mais le problème ne vient pas de nous. C'est tout ce qui est avant, la grande distribution qui provoque tout cela. Tous ces emballages qu'on nous met dans un autre emballage, puis encore un autre... Moi je râle ! Et même en bio c'est pareil ! Il y a autant d'emballage, ce n'est vraiment pas logique.

Quelles seraient les solutions à apporter selon vous ?

Il faudrait moins d'emballages ! Il faudrait reprendre les sacs en papier, le vrac, les consignes... comme avant. On pourrait par exemple mettre des sas automatiques pour les consignes avec les bouteilles en verre. Ne plus utiliser de jetable aussi ! Quand je vois les gens qui utilisent des lingettes pour faire la poussière, ça m'exaspère. Moi j'ai mon chiffon, je le lave et voilà ! On nous a donné des habitudes de consommation, c'est terrible. L'autre jour au marché, un monsieur a jeté un papier par terre et son petit lui a fait la réflexion. Cela m'a interpellé. Je pense que ça venait probablement de l'école. Que la réflexion vienne de son petit a certainement eu plus d'impact sur le monsieur. Eduquer les gens par tous les moyens, voilà ce qu'il faut aussi. C'était une autre époque mais je me souviens que quand j'étais petite, un monsieur passait avec sa charrette et son

berger allemand qui la tirait. Il ramassait les chiffons, les boîtes de conserves, les capsules... Ma mère mettait tout cela dans une boîte et nous, les 3 gamins, allions les porter au monsieur. Les sous étaient pour nous et on était ravis. De même avec le marchand de charbon qui passait avec son cheval. Les gens se précipitaient pour aller ramasser le crottin pour le jardin ! Maintenant les gens préfèrent voir des mégots et des papiers par terre !

Pensez-vous mettre d'autres moyens en place ? Si oui lesquels ?

Lorsque je fais mes courses j'évite les sur emballages. J'essaie ainsi de les limiter. Mais c'est difficile, il y en a partout ! Et parfois on ne peut pas faire autrement. Avant j'avais des poules mais lorsque l'on part en vacances il faut toujours déranger quelqu'un pour s'en occuper. Mais c'était vraiment bien car elles mangent tout et entretiennent le terrain, plus besoin de tondre ! J'ai aussi mis en place un récupérateur d'eau de pluie qui me permet d'arroser mes plantes en pots. Ce n'est pas directement lié aux déchets mais ça s'inscrit dans une logique écoresponsable et ça me semble important.

Que conseillerez-vous aux autres particuliers ?

De les faire payer plus ! Que ceux qui ne trient pas soit pénalisés et amendés. Il y en a marre de payer pour les autres ! Ce n'est pourtant pas bien compliqué, même moi à mon âge je le fais !



CONSOMMER AUTREMENT C'EST POSSIBLE

INTERVIEW

Rencontre

Avec EDWIGE
MAMAN DE 5 ENFANTS
COMMERÇANTE
ST VICTOR DE MALCAP

Sa philosophie : la réduction des déchets en amont, fabriquer ses propres produits d'entretien, sa lessive, ses savons...

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis mère de cinq enfants et j'accompagne mon mari dans son entreprise. Pour offrir un mode de vie plus sain à mes enfants, j'ai choisi de faire moi-même un maximum de chose. Je fais par exemple mon pain, mes jus, mes yaourts mais aussi ma lessive, mes gels douches, mes lingettes lavables... Je suis aussi la méthode classique pour les déchets. Je mets donc dans les colonnes de tri les emballages, les papiers et le verre. Tous nos restes alimentaires vont aux cochons chez le voisin.

Comment en êtes-vous arrivé là ?

A cause de tout le poison qu'ils mettent dedans ! On vit dans un monde où il y a tellement de produits toxiques partout qu'il faut trouver des alternatives. Je le fais surtout pour mes enfants mais aussi pour nous et pour la planète. Quand on voit qu'ils mettent des pesticides dans les savons ! Après les gens font des cancers de la peau où ont des boutons qu'ils ne savent pas d'où ils sortent ! C'est pareil pour la viande ou les légumes ! C'est gonflé aux hormones, rempli de médicaments ! Et après qui c'est qui mange tout ça ? Alors je fais au maximum moi-même ! Le reste, je l'achète aux producteurs locaux ou je prends les produits régionaux en supermarché.

Est-ce contraignant de fabriquer vos produits ?

Avec 5 enfants et une entreprise j'y arrive ! Après c'est aussi un choix. Par exemple la lessive il faut faire bouillir l'eau, mettre tous les ingrédients, laisser refroidir puis mettre en bouteille... Donc pas plus de temps que de faire cuire des pâtes. Surtout qu'avec 10 L, j'en ai pour environ 5 mois à raison de 2 machines par jour.

Peut-être une petite recette à partager ?

Bien sûr ! Alors par exemple pour 1 L de gel douche il faut : 500 ml d'eau, 150 g de savon de Marseille, des huiles essentielles et de l'extrait de pépin de pamplemousse pour la conservation. Ce n'est ni plus ni moins que de l'eau et du savon ! Sinon pour la lessive c'est 120 g de savon de Marseille, 3 L d'eau, 90 g de cristaux de soude, 20 g de bicarbonate de soude, 1 verre de vinaigre blanc et des huiles essentielles. Mais moi je mets plus d'eau, plutôt 5 L donc je fais 10 L de lessive pour le double de ça.

Le coût de votre panier est-il impacté ?

Ah oui carrément ! Il n'y a pas photo ! C'est simple, un savon de Marseille ça fait 600 g à disons 5 €. Avec ce savon je peux fabriquer 10 L de lessive, 2 L de produit à lingettes et 1 L de gel douche !

A quelle fréquence allez-vous aux poubelles ?

Le fait de fabriquer mes produits élimine pas mal d'emballage de la grande distribution. A partir d'un savon je peux faire jusqu'à 3 ou 4 produits. En gros j'évite environ une quinzaine d'emballages ! Malgré tout, si on ne stocke pas, il faut y aller environ 2 fois par semaine. Avec 7 personnes à la maison c'est 2L de lait par jour, des couches, des blisters... Il en reste encore beaucoup à éliminer.

Pensez-vous que les consommateurs aient un quelconque pouvoir pour faire changer les industriels ?

Oui bien sûr ! Le consommateur a les moyens d'agir sur les grandes industries. C'est nous qui avons les cartes en main. Il faut arrêter de se dire «je suis malade» parce qu'à la télé on nous dit «je suis

malade» ! Il faut arrêter de consommer ce qu'on nous dit de consommer. Arrêter d'entrer dans le système de surconsommation hyper médiatisé sous toutes les formes. Vous regardez une pub, il y a des messages codés dedans, des musiques, des images subliminales ! On se dit qu'on est vraiment des abrutis et on ne s'en rend même pas compte ! Il faut arrêter la télé, ne plus acheter, faire soi-même ! Moi mes enfants n'ont jamais de jouets neufs ! Je les prends dans les vides greniers, sur le bon coin... C'est moins cher pour la même chose, on leur donne une deuxième vie en leur évitant la poubelle et on lutte contre la surconsommation. Je consomme la même chose que tout le monde mais complètement différemment. J'opte pour des alternatives.

Un dernier mot ?

Je pense que chacun à son niveau fait quelque chose. Mais les gros industriels, qui sont les plus gros producteurs de déchets, ne font rien du tout ! On nous dit de faire attention, de réduire nos consommations, nos déchets... pour la planète, pour faire des économies d'énergie... Mais on nous prend vraiment pour des cons ! Quand on voit des villes super éclairées qu'on pourrait réduire de moitié, on y verrait tout autant ! Et au moins on ferait des économies d'énergie ! Mais tout le monde pense comme ça ! Nous, petits consommateurs, on va tous éteindre les lumières en quittant la pièce... De même pour désherber le jardin, on prend des gants et on arrache à la main. Ce n'est pas le cas des industriels qui inondent de désherbants chimiques... Qu'ils nous servent après dans l'assiette en plus ! Je pense que le particulier est beaucoup plus censé que l'industriel.

**OÙ VONT LES EMBALLAGES
APRÈS VOTRE GESTE DE TRI?**

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



**Pour savoir ce qu'il se passe après votre geste
de tri, suivez vos emballages à la trace.
Et découvrez tout sur le recyclage, les consignes de tri
et les conseils d'experts sur www.ecoemballages.fr**

Retrouvez-nous aussi sur :  



**ECO
EMBALLAGES**